



INFO SYNDICALE—Fév. 2010

Rencontre patronale-syndicale nationale SCC et UCCO-SACC-CSN

Le 3 février dernier, les membres de l'exécutif national et le conseiller syndical de l'Ontario ont rencontré à Ottawa le commissaire et son équipe de gestion.

Dans son mot d'ouverture, le président national a mentionné sa récente tournée de trois des cinq régions. Il s'est montré surpris et inquiet des problèmes d'infrastructures à l'établissement Joyceville : ces dernières sont désuètes et en bien piètre état. Les investissements nécessaires au maintien du bâtiment n'ont pas été faits comme ils auraient dû. Dans un autre ordre d'idée, à l'établissement Edmonton pour femmes, le vestiaire et les douches ne sont pas très propres et certains agents correctionnels partagent le même casier à trois.

Le président national a aussi tenu à souligner le meurtre d'une agente correctionnelle dans l'état de Washington. Ce genre d'événement est toujours difficile à vivre pour tous les agents correctionnels.

Voici un résumé des sujets abordés.

Les normes nationales de déploiement

Malgré l'annulation d'une note de service émise l'été dernier au sujet des pauses repas et du nombre d'agents correctionnels requis dans les unités pendant ces dernières, certains établissements et certaines régions continuent de l'utiliser. Le sous-commissaire principal demande au remplaçant du responsable du déploiement de faire le suivi, car il ne veut pas avoir de gestionnaires qui ne se conforment pas aux directives. Pour ce qui est des documents en consultation liés au déploiement, nous avons demandé d'avoir une discussion plus large que seulement envoyer nos commentaires au SCC. L'employeur est d'accord et une rencontre devra être organisée.

Gestion de la population

Nous avons reçu le protocole pour le un comité de travail sur la gestion de la population, comme nous l'avions demandé. Nous avons soumis nos commentaires à l'employeur, qui sont mineurs, ainsi que les noms des deux représentants du syndicat qui siégeront sur ce comité, soit Ryan Deback de l'établissement RPC et Jeff Wilkins de l'établissement Springhill. L'employeur nous a dit

que les SCAOE ont soumis les mêmes commentaires que nous et que, surprise, l'administration régionale du Québec a demandé à ce que le syndicat soumette le nom d'un représentant pour le Québec. Tout est en branle pour ce comité et une rencontre restera à être organisée sous peu. Point d'information : le président national a mentionné qu'une rencontre conjointe avec l'employeur sur le développement de la formation sur les gangs adressée aux employé-es aura lieu les 16 et 17 février prochains à Montréal.

Double occupation

Le président régional des Prairies a réitéré l'urgence d'agir dans sa région, car plusieurs établissements souffrent de la double occupation. L'employeur nous a assuré que la liste des transferts est en train de se faire, mais il reste quelques problèmes de compatibilité à régler. Nous avons demandé au SCC d'agir rapidement, car c'est un problème qui traîne en longueur depuis quatre mois et qui ne cesse d'empirer. Le sous-commissaire à la sécurité nous enverra un rapport indiquant à quel moment les transferts auront lieu.

Sécurité en cas d'incendie

Le commissaire nous a dit qu'après avoir étudié la question avec les membres de son équipe de gestion, il a été décidé de faire des exercices « sur papier » avant de faire des exercices « pratiques », pour vérifier l'état de préparation en cas d'incendie lors des quarts de travail du matin. Nous avons souligné que la formation ne se donne pas toujours selon le principe 2-1-1 à certains établissements, par exemple Grand Valley.

Échanges de quarts

Nous attendons une réponse à savoir s'il est possible pour deux agents correctionnels de faire un échange de quarts lorsqu'il y a un écart de plus de deux heures entre les quarts de travail.

AC1 remplaçant des AC2 lors de congés (annuel, de maladie, etc.)

Il y a des mois que ce point est à l'ordre du jour, et l'employeur nous donne toujours la même réponse: M. Erickson nous enverra, pour consultation, les critères nécessaires qu'un AC1 doit avoir pour remplacer un AC2 dans les unités. Nous attendons toujours la documentation.



INFO SYNDICALE—Fév. 2010

Rencontre patronale-syndicale nationale SCC et UCCO-SACC-CSN

Gestion des griefs

Nous avons incité le SCC à se conformer à l'interprétation arbitrale de l'article 49.07 de la convention collective concernant la paie par intérim pour les instructeurs (décisions Lavigne, Timson et autres). Nous avons souligné que le SCC éviterait ainsi d'engorger la machine à griefs. Nous avons invité l'employeur à s'asseoir avec le syndicat afin de trouver un règlement aux dossiers de griefs contestant l'équité de l'attribution du temps supplémentaire, litige au cœur de plusieurs décisions récentes de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Ces décisions (la décision Weeks en est le plus récent exemple) éclairent abondamment les parties en la matière. L'employeur se montre ouvert, mais la suite des choses reste à déterminer.

Véhicule d'escorte

Le président régional de l'Atlantique demande à ce que lorsqu'une escorte médicale a lieu à l'établissement Dorchester, un véhicule d'escorte puisse suivre l'ambulance pour ramener le détenu ou les agents correctionnels, si besoin est, vu l'emplacement de l'établissement. Le sous-commissaire principal contactera le SCAOE de la région.

Distribution des médicaments

Le président national a souligné la longueur des consultations en cours, non seulement pour cette directive du commissaire, mais également pour toutes les autres directives en consultation. Il s'est également dit choqué d'apprendre que dans certains établissements, les ordres permanents laissaient place à une interprétation à l'effet que les agents correctionnels pouvaient faire la distribution des médicaments. Les ordres permanents ne doivent pas être contraires à l'intention d'une directive. Nous avons réitéré notre position à l'effet que les agents correctionnels ne doivent pas être ceux qui donnent les médicaments aux détenus. La responsable des services de santé nous a remercié de nos commentaires et nous avons proposé de la rencontrer pour lui exposer notre point de vue sur la question. Une rencontre sera organisée avec le commissaire, la responsable des services de santé et UCCO-SACC-CSN.

